



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 29 JUIN 2006

Présidence : M. Enrico MONSUTTI
34 membres présents

Le Président, M. MONSUTTI, ouvre la séance à 18h30 et souhaite la bienvenue à tous pour cette dernière séance du Conseil communal de la législature 2002-2006. Au nom du Conseil, il salue M. le Syndic et les municipaux. Il relève la présence de Mme CHABLOZ, boursière, de Mlle FOGOZ, secrétaire municipale, et de MM. WARNERY et GAMBONI pour le service technique.

Dans les rangs du public, le Président salue et relève la présence des nouveaux conseillers venus assistés à cette séance.

Il salue également la presse, représentée ce soir par M. A. DETRAZ pour 24 Heures et Mme N. BRISSOT-CAREL pour le Régional.

Mme N. LINIGER et M. J. HALDY, députés, se sont excusés.

1. APPEL

Présents : 34 membres
Excusés : 13 membres
Absents : 3 membres

Les conseillers excusés sont Mmes et MM. BUGNON, CASONI, CAVIN, CHIOVENDA, FARDEL, FAVRE, GUTH, HENCHOZ, JACQUAT, NICOLET, NOVELLI, SCHWEGLER et STUTZ.

Les conseillers absents sont Mme et MM. BEGUIN, BOVET et DAVALLE.

Avec 34 membres présents, le quorum est atteint. Le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité après la modification de la numérotation.

Le **procès-verbal** de la séance du 1^{er} juin 2006 est accepté à l'unanimité avec les modifications ci-dessous :

- a) ajouter M. NICOLET sous les conseillers excusés ;
- b) Mme SCHIESSER précise que, sous le point 3, elle ne souhaite pas faire dérailler la machine avec un grain de sable mais, comme toute femme qui se respecte, avec un grain de sel ;
- c) il y a eu une inversion des résumés des rapports de la Commission des finances relativement aux préavis 7 et 8 ; en effet, le résumé du rapport de ladite commission sur le préavis 7 concerne le préavis 8 et vice-versa ;
- d) sous le point 9, M. GILLIERON souhaite préciser qu'il proposait de supprimer la durée de parcage limitée à 4 heures entre env. 19h00 et 8h00 afin que les visiteurs des habitants du village puissent passer plus de temps chez leurs hôtes en soirée ou le dimanche sans être tentés d'utiliser les places de parc de l'Auberge.

Le Président, M. MONSUTTI, remercie la secrétaire et précise que le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2006 ainsi modifié sera adressé aux conseillers en même temps que celui de cette séance.

2. COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL

Pas de communication.

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. MUHEIM, Syndic, pour l'ultime fois de la législature, a le plaisir d'apporter le très cordial salut estival de la Municipalité à l'assemblée. Il précise que, après avoir mis, ces derniers jours, passablement d'eau dans notre vin en formation, le ciel a retrouvé notre couleur préférée, celle annonçant les vacances; tel est du moins son souhait.

Il mentionne ensuite que, lorsque le citoyen lambda a son anniversaire, il fête l'évènement en famille, ou encore il casse sa tirelire et va faire bombance à Crissier. La rédactrice en chef du Régional a choisi elle le Conseil communal de Belmont ! Il souhaite alors bon anniversaire à Mme Brissot et la remercie pour sa présence en lui signalant que, pour le repas, nous mangeons ici la meilleure broche à l'ouest des Balkans et que, tout comme l'ensemble des personnes ici présentes, elle est notre invitée.

Le 13 juin 2006, nous avons accueilli notre 3'000ème habitant, en la personne de Yanis Messaoudi, né le 31 mai dernier à Morges. Yanis a décidé de venir habiter avec ses parents, qui avaient choisi Belmont comme lieu de vie le 1er février 2004. Nous avons convenu de laisser quelques semaines à ce nouveau citoyen, originaire de Grimisuat en Valais, pour poser ses valises c/o les Cancoires, avant de fêter dignement son arrivée. A cette occasion, un lot de consolation sera offert au 2'999ème et au 3'001ème habitant de notre village.

Aujourd'hui, notre club des aînés « L'Arc-en-ciel » a fêté ses vingt premières années d'existence. Notre salle de gymnastique a résonné tout l'après-midi au son des chants et des instruments de musique. Les poètes étaient aussi de la partie, ainsi que le troubadour pour raviver les mémoires avec quelques anecdotes d'un passé récent. Pour conclure, M. MUHEIM a prié notre 3ème âge dynamique de nous garder une petite place, pour le jour pas si lointain où nous aurons le plaisir de les rejoindre et nous incite à ne pas sourire, la jeunesse étant une maladie qui passe vite, pour preuve la couleur de ses cheveux ...

M. MOSER précise que, dans le rapport de gestion 2005, en page 21, 3^{ème} ligne, le nom de la rue est faux et qu'il faut lire chemin des Ecaravez à la place de chemin des Chaffeises.

L'**emprunt** auprès de l'UBS a été remboursé à son échéance du 29 juin 2006 et remplacé par un emprunt de Fr. 1'000'000.- auprès de PostFinance, pour 10 ans, au taux de 3,19 %.

Concernant les **travaux de la Grande Salle**, une deuxième séance avec la commission extraparlamentaire a eu lieu le 7 juin 2006.

Nous avons actuellement environ trois semaines de retard sur le planning des travaux. Ce retard découle en partie des mauvaises conditions météorologiques de la fin du mois de mai et des modifications apportées au projet pour les piliers et la pose d'un sommier pour permettre une ouverture complète de la façade sud du bâtiment. Toutes les modifications ont été engagées avec l'accord de la commission de suivi des travaux.

Lors du dernier Conseil, nous vous avons promis une information sur la situation financière des travaux, qui se présente comme suit :

Grande Salle :

- suppléments pour terrassement dans de la molasse et du grès et augmentation du volume de creuse pour le raccordement des collecteurs Fr. 13'000.-
- suppléments pour suppression des piliers sud et réalisation d'un sommier pour l'ouverture complète de la façade du bâtiment existant Fr. 30'000.-

Le total du dépassement actuel pour les travaux de la Grande Salle est estimé à Fr. 43'000.- par rapport aux dépenses prévues, à prendre sur la réserve de Fr. 100'000.- des divers et imprévus.

En ce qui concerne la chaufferie, nous avons un dépassement de Fr. 15'000.-, lié également au terrassement dans de la molasse et du grès, à prendre sur la réserve de Fr. 16'000.- prévue dans la demande de crédit.

M. MICHELET apporte ensuite quelques brèves informations concernant les travaux.

Chemin du Plan

La fin de cette phase de travaux est prévue pour la première semaine de juillet 2006. La pose du revêtement définitif s'effectuera en 2007.

Route du Burenoz / Chemin de la Rouvène

Les travaux pour la construction du ralentisseur ainsi que pour la place pour containers débiteront le 10 juillet 2006 pour une durée de trois semaines.

Route d'Arnier

Les travaux pour l'assainissement et la conduite d'eau potable entre le chemin du Courtillet et le chemin de Chatruffe, ainsi que ceux pour la liaison pour la conduite d'eau potable au sentier de l'Epine débiteront le 10 juillet 2006 pour une durée de trois mois.

Zone 30 km/h

Sous réserve du délai de recours, toujours en cours, le début des travaux est planifié pour le 14 août 2006 pour une durée de trois mois.

M. MICHELET poursuit en donnant quelques brèves informations des Services industriels.

Electricité

Le 25 juin 2006, à la mi-temps du match de coupe du monde, les habitations du sommet du chemin du Signal ainsi que du chemin des Dailles ont été privées d'électricité pendant environ 4 heures.

Cette panne électrique a probablement été provoquée par la foudre tombée sur une cabine de moyenne tension et qui a eu pour conséquence des dégâts aux fusibles sur nos cabines de distribution basse tension.

Statistiques

La source de nos statistiques est la facturation de la consommation. En 2005, nous avons mis en service un nouveau logiciel de facturation qui nous a permis d'émettre les factures d'acompte trimestriel. L'épreuve de vérité, pour une telle application, est l'établissement de la facture annuelle. Si, pour la majorité des clients, il n'y a pas eu de problème, il s'avère que, pour environ 10 % de ceux-ci, la facture n'a pas pu être émise. L'origine du problème n'est pas liée au fonctionnement du logiciel mais réside dans les données à traiter. En effet, des clients ne nous ont pas retourné la carte de relevé de l'index et des données étaient erronées ou manquantes. Une fois les origines du problème identifiées, il a fallu procéder à une nouvelle collecte d'informations. Au 23 juin 2006, seuls 78 cas étaient encore en traitement.

A la lumière des informations en notre possession à ce jour, nous pouvons vous informer que la statistique des pertes sur l'eau potable est d'environ 22%, ce qui confirme la tendance à la baisse de 2004. Pour l'électricité, le chiffre provisoire de 5% est à considérer prudemment étant donné que, dans les derniers cas en suspens, se trouvent quelques gros clients.

Si l'introduction du nouveau logiciel a pu nous causer quelques soucis, voire des désagréments pour le client, il aura eu le mérite, par la rigueur exigée pour la gestion des données, de révéler quelques problèmes dans la récolte ainsi que le traitement des données.

Mme SCHIESSER précise que, s'agissant de la **police intercommunale**, la demande de collocation a été dûment envoyée à la Police cantonale. Selon les dernières informations reçues, cette requête devrait passer devant le Conseil d'Etat à la séance de début juillet 2006 si les objets ne sont pas trop nombreux ou, plus vraisemblablement, à celle de la rentrée politique à fin août-début septembre 2006, ce qui repoussera l'entrée en vigueur de la police intercommunale au début de l'automne.

L'augmentation du nombre de tranches horaires à l'**UAPE** (mercredi matin en plus, dû à l'harmonisation des horaires) et le nombre croissant d'enfants inscrits nous ont obligés à entreprendre les démarches nécessaires afin de renforcer notre équipe d'éducatrices. A cet effet, une annonce a paru dans le 24 Heures emploi du 22 juin 2006.

En ce qui concerne le repas de midi, le maximum de 24 enfants est dépassé pour deux jours. Après présentation à Mme Combe, notre responsable au SPJ, la solution imaginée pour accueillir jusqu'à 12 enfants en plus a été acceptée. Un léger aménagement de la cuisine située à la salle de gymnastique permettra à celle-ci de faire provisoirement office de réfectoire.

4. COMMUNICATIONS DE LA CCU

M. STURNY, Président, informe que le dossier du plan de quartier (PQ) Coin d'En Haut est mis à l'enquête publique du 23 juin au 24 juillet 2006. Une information ouverte au public aura lieu le 16 juillet 2006 de 16h30 à 18h30 dans le hall du bâtiment administratif.

Il précise que quelques modifications mineures ont été apportées :

- le périmètre du parking souterrain a été limité à l'aire des constructions possibles ;
- le parking souterrain aura une capacité maximum de 90 places ;
- des gabarits seront posés pour démarquer l'altitude des faîtes.

Le dossier du PQ Arnier II évolue également. Il sera probablement soumis à l'enquête vers la mi ou fin août 2006.

Le projet de construction du quartier Burenoz-Malavaux, qui s'inscrit parfaitement dans le PPA, sera lui aussi soumis à l'enquête publique mi-août 2006.

M. STURNY profite ensuite de ces quelques derniers instants pour remercier la Municipalité et son administration pour l'excellente qualité de leur travail et collaboration, en tout particulier Mme BRUGHERA qui s'est occupée de dossiers fort difficiles.

Ses paroles bienveillantes vont également en direction des membres de la commission qui ont, pour la plupart, répondu « présent » aux nombreux appels et, surtout, débattu chaque projet soumis avec intelligence et bonne humeur.

5. COMMUNICATIONS DE LA CCA

Pas de communication.

6. PREAVIS MUNICIPAL N° 09/2006

Comptes communaux 2005

Commission des finances : MM. BOLAY, président, CHIOVENDA, HENCHOZ, Mme PINTO

Après avoir renoncé à demander à M. BOLAY, Président de la Commission des finances, de donner lecture de son rapport, M. MONSUTTI, Président, effectue le passage en revue des comptes page par page.

Il ouvre ensuite la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et M. MONSUTTI passe au vote.

VOTE : Le préavis no 09/2006 est accepté à l'unanimité.

Le Président remercie la Municipalité, la Commission des finances et Mme CHABLOZ de l'excellent travail effectué.

7. Rapport de gestion 2005

Commission de gestion : Mme BOUJON, MM. BUGNON, GILLIERON, président, SCHWEGLER, ULDRY

Après avoir renoncé à demander à M. GILLIERON, Président de la Commission de gestion, de donner lecture de son rapport, M. MONSUTTI, Président, lui cède toutefois la parole.

M. GILLIERON met en exergue les points suivants dudit rapport :

p. 2-3 : le processus de la nouvelle péréquation financière est très complexe mais il relève qu'il est parfaitement maîtrisé par notre Municipalité qui sait intervenir à temps pour défendre les intérêts de la commune ;

p. 4-5 : la Commission de gestion a effectué une appréciation des mesures prises en vue des élections communales 2006 dans la mesure où la démarche est encore fraîche dans les mémoires et qu'elle fait encore partie de la législature qui se termine au 30 juin 2006. Elle souhaite également mettre en évidence le travail de maintenance du site Internet de la commune qui est mis à jour pratiquement en continu par Mlle FOGOZ ;

p. 5 : l'examen en détail des préavis traités et bouclés en 2005, y compris ceux votés en 2004 ;

p. 8 : l'examen en détail de la gestion du personnel avec une mise en EPT (Equivalents Plein Temps) des postes et la proposition d'une évaluation des postes pour assurer la bonne marche de l'administration communale qui est confrontée à une forte augmentation de la population.

Après le passage en revue du rapport de gestion par dicastère, M. MONSUTTI, Président, ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et M. MONSUTTI passe au vote.

VOTE : Le rapport de gestion 2005 est accepté à l'unanimité.

8. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. BOLAY informe que la Commission des finances a renouvelé la tranche de Fr. 100'000.- accordée à la Municipalité pour les dépenses extra-budgétaires car la tranche précédente, dépensée honorablement, est épuisée.

M. PIRAT a entendu que la subvention accordée par la Commune à l'Ecole de musique de Pully a été supprimée. Il en demande la raison.

M. MUHEIM précise que la Municipalité a souhaité examiner la Convention de base afin de formaliser l'accord mais qu'elle n'a pas été retrouvée. Cela étant, l'accord de verser 50% de l'écolage pour les enfants jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire est maintenu. Toutefois, dans un souci d'égalité entre les gymnasiens et les apprentis (qui ne bénéficiaient pas de subvention), la Municipalité ne souhaite plus verser de montant après la scolarité obligatoire. Une exception existe toutefois pour les parents qui ne pourraient pas assumer cette charge.

M. PIRAT indique encore que les cours de l'Ecole de Pully sont plus coûteux que ceux du Conservatoire ou de l'EJMA.

La parole n'étant plus demandée, les discours suivants ont lieu :

- Allocution de fin de législature 2002-2006 de M. MUHEIM
- Prise de congé de Mme BRUGHERA par M. MUHEIM
- Allocution de fin d'activité de Mme BRUGHERA.

Avant de quitter le perchoir, M. MONSUTTI souhaite dire combien il a apprécié son rôle de premier citoyen durant ces 18 derniers mois mais surtout il tient à témoigner à tous sa reconnaissance pour le soutien, la collaboration constructive et la confiance qui lui ont été octroyés. Il remercie tout particulièrement son Bureau pour l'avoir supporté au propre et au figuré ainsi que tout un chacun pour les messages chaleureux qu'il a reçus relativement à son actuelle situation familiale.

La parole n'étant plus demandée, M. MONSUTTI, Président, clôt la séance à 20h00.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Enrico MONSUTTI
Président

Lucienne BOUJON
Secrétaire suppléante

P. S. : L'ordre du jour est conservé dans un dossier ad hoc.

N. B. : La Secrétaire du Conseil communal remercie les nouveaux membres du Conseil communal de bien vouloir lui communiquer leurs nos de téléphone, de portable ainsi que leurs adresses e-mail aux adresses électroniques suivantes :

clo.jacquat@bluewin.ch ou c.jacquat@metalcolor.ch